

Livre blanc

Enjeux des nouvelles
technologies
dans les cabinets
d'expertise comptable

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	2
1 INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DU CABINET	4
1.1 UN RÉSEAU INFORMATIQUE	4
1.2 LA MESSAGERIE	5
1.3 GÉRER VOS DONNÉES : LA BASE DE DONNÉES	7
1.4 LES TYPES DE RÉSEAUX	8
1.5 CONCEVEZ TRÈS SIMPLEMENT VOTRE INFRASTRUCTURE RÉSEAU	9
2 SÉCURITÉ	11
2.1 DISPOSER D'UNE INFORMATIQUE SÉCURISÉE	11
2.2 SOYEZ SÉCURISÉ À TOUT MOMENT	13
2.3 OPTIMISER LA SÉCURITÉ DE VOTRE CABINET	15
3 MOBILITÉ	17
3.1 LE CABINET NOMADE	17
3.2 LES BÉNÉFICES DE LA MOBILITÉ	19
3.3 LANCER VOTRE PROJET MOBILITÉ AU SEIN DE VOTRE CABINET	20
3.4 LES TECHNOLOGIES À METTRE EN ŒUVRE	21
4 CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES LOGICIELS	24

ÉDITO

Vous avez dit « Solutions Techno » ?

Une problématique nouvelle !

« L'expert-comptable doit se préparer à utiliser les nouvelles technologies ». Cette phrase, qui semble tout droit sortie du SIC du mois dernier, résonne comme un leitmotiv depuis quelques années. On ne peut ouvrir une revue sans être alerté sur le raz de marée imminent des nouvelles technologies. Et pourtant ! Cette phrase, frappée au coin du bon sens, est extraite d'un mémoire d'expertise comptable de ... 1986 ! Entre la profession de 1986 et celle de 2003, une révolution a déjà eu lieu ! Au cours de cette période, de nouveaux moyens de production et de nouveaux outils ont été massivement intégrés dans les cabinets, comme dans la vie quotidienne d'ailleurs. Combien de cabinets disposaient en 1986 d'un ordinateur par collaborateur ? Aujourd'hui, les mini ont laissé la place aux micro qui perdent chaque jour du terrain face aux portables. Ne parlons pas du Tablet PC, dernière révolution, qui donne à l'ardoise magique de notre enfance ses lettres de noblesse !

Pouvons-nous prétendre, alors, que nos cabinets sont « high tech » ? Certainement pas. Un tel phénomène s'explique, finalement, assez bien.

Nouvelles technologies : le syndrome du puits sans fond

Qu'entend-on par nouvelles technologies ?

En fait, le terme de « nouvelles technologies » est utilisé depuis une vingtaine d'années. Nous pouvons considérer que cette expression recouvre des processus et des outils novateurs fondés sur l'informatique et l'électronique permettant d'augmenter la qualité du travail ou la productivité.

Chaque jour apporte son lot de nouvelles technologies. Heureusement ! C'est d'ailleurs grâce à ce formidable mouvement d'innovation permanente que les entreprises progressent, qu'elles développent de nouveaux savoir-faire, de nouveaux marchés...

La question de la soi-disant imperméabilité des cabinets aux nouvelles technologies reste entière. Pourquoi les cabinets n'intégreraient-ils pas (ou peu) les nouvelles technologies ? On peut probablement trouver au moins trois réponses à cette question.

Tout d'abord, le coût. Pourquoi le nier, les nouvelles technologies, tant qu'elles sont encore « fraîches », et donc peu répandues, ont un coût élevé. Les cabinets hésitent donc à investir dans une technologie dont ils ne connaissent pas, a priori, la pérennité. Ils attendent donc pour être sûrs de ne pas faire fausse route en s'engageant dans cette direction.

Ensuite, les nouvelles technologies souffrent souvent d'un phénomène de cannibalisation. En effet, dès lors qu'une nouvelle version d'un logiciel ou d'un matériel sort, elle intègre toutes les fonctionnalités de la précédente. De ce fait, plus l'achat est retardé, plus le saut technologique sera performant.

Enfin, n'oublions pas que les cabinets ont, avant tout, une activité de production comptable, et en matière d'outil de production comptable, les cabinets ont parfaitement su intégrer les innovations technologiques les plus récentes : numérisation des pièces comptables, ASP, voire délocalisation des traitements à l'étranger. Il est normal –et rassurant– de constater que les cabinets ont mis l'accent sur leur cœur de métier. C'est, en effet, là que les gisements potentiels de productivité étaient les plus importants, compte tenu de l'effet de levier. Tout cela n'est donc qu'affaire de priorité.

Une évolution progressive

Aujourd'hui, de nouvelles technologies véritablement innovantes apparaissent. Certains cabinets sont déjà équipés et maîtrisent parfaitement ces nouveautés : mobilité, CRM, ASP... Cependant, cela n'implique pas que les autres soient en retard ; il y aura toujours des pionniers qui débroussailleront les sujets innovants avant que la majorité n'y accède.

Pour cette dernière, la mutation ne se fera pas en un jour.

Les processus de changement dans les entreprises sont traditionnellement longs, sauf dans les situations de chaos. L'introduction des nouvelles technologies répond à cette règle. Il faut donc laisser le temps au temps.

Il convient donc d'adopter une stratégie d'intégration des nouvelles technologies dans le cabinet. C'est là que réside la véritable urgence. Cette stratégie doit être cohérente en termes de délais, de budgets, de compétences, de métiers... La réflexion sur l'introduction des nouvelles technologies ne doit pas être déconnectée de la stratégie de développement des cabinets. N'oublions pas que les nouvelles technologies ne sont qu'un moyen et non une fin.

Les limites des nouvelles technologies

Les nouvelles technologies permettent de faire mieux et plus vite.

Cependant, l'homme intégrant toujours l'évolution de son environnement dans son processus de décision, ce phénomène est évidemment pris en compte par les clients. C'est ainsi qu'il paraît tout à fait normal, aujourd'hui, d'être joignable à tout moment sur un téléphone portable, de faire plus vite, mieux et... pour moins cher !

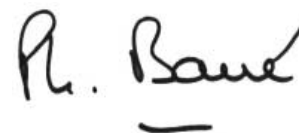
Beaucoup de spécialistes de la high-tech, équipés des dernières nouveautés technologiques, regrettent « le bon vieux temps » où le courrier mettait deux jours pour arriver... A cause des nouvelles technologies, le client ne comprend plus qu'une réponse tarde. Tout doit être fini avant même d'être commencé... Les nouvelles technologies accentuent la pression sur les fournisseurs, les salariés, les prestataires extérieurs... Il faut savoir raison garder. Comme tout progrès technologique, les NTIC doivent être digérées. Elles doivent aider les entreprises en réduisant les tâches fastidieuses, en améliorant les conditions de travail, en facilitant le travail en équipe, en augmentant l'efficacité, bref, en travaillant mieux (pour travailler moins ?). Mais jamais, pour constituer une source supplémentaire de stress et de tension.

Pour conclure, la problématique n'est pas simple. Faisons simplement le pari que dans vingt ans, les colonnes de nos revues professionnelles nous alerteront sur l'urgence à recourir aux nouvelles technologies dans nos cabinets... sous peine de disparition !

Ce livre blanc a pour ambition de vous présenter l'état de l'art des « Solutions Techno » pour les cabinets.

Cette initiative est intéressante car elle permet de faire le point sur ce qu'il est possible aujourd'hui de réaliser en terme d'infrastructure, sur l'intérêt de telle ou telle solution ou encore sur les raisons pour lesquelles il est essentiel de se tenir à jour dans les versions des logiciels déployés au sein du cabinet. Les thèmes retenus pour ce livre blanc font incontestablement partie des grands enjeux technologiques des cabinets : l'infrastructure, la mobilité, la sécurité.

Bonne lecture.



Philippe Barré
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
Maître de Conférences associé au Cnam-Intec

INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DU CABINET

Quelle infrastructure mettre en place dans votre cabinet d'expertise comptable ?

Il est à la fois simple et délicat de répondre à cette question. Délicat, parce qu'aucun cabinet d'expertise comptable ne se ressemble vraiment que ce soit en terme de besoin informatique, de taille de base de données à stocker ou encore en besoin de messagerie. Simple en revanche car il est facile aujourd'hui de déterminer une architecture "type" qui soit cohérente et adaptée aux besoins d'une structure de moins de cinquante postes.

Quelles sont les solutions disponibles ? Quel est l'intérêt de telle ou telle solution ? Faut-il vraiment se tenir à jour des nouvelles versions ? Est-il nécessaire de disposer d'un administrateur réseau en interne au sein du cabinet ?

1.1 Un réseau informatique

Partager les informations par le biais de votre réseau

Pourquoi disposer d'un réseau informatique au sein du cabinet ?

Sans réseau informatique, vous devez vous reposer sur chacun de vos collaborateurs pour obtenir l'information dont ils disposent sur leur ordinateur. Mais, dans ce cas, que faire si l'un de vos collaborateurs est absent ? Comment et où trouver la bonne information ? Comment accéder aux documents sans son mot de passe ? Une fois l'information trouvée, comment la transférer sur votre ordinateur rapidement alors qu'elle est volumineuse ? Sur disquette ou CD ? Que de temps perdu inutilement !

La solution, c'est le réseau. Centralisation de données, partage de fichiers, installations et mises à jour de logiciel simplifiées, sécurité, gains de temps : tout cela grâce au réseau dans la mesure où toute l'information dont vous disposez est mise à la disposition de tous.

En pratique, le réseau informatique constitue la pierre angulaire de l'efficacité informatique du cabinet. Il permet des gains de productivité considérables.

Optimiser les ressources informatiques du cabinet

La mise en place d'un réseau informatique au sein du cabinet ne se limite pas au simple partage de données entre collaborateurs et aux gains de productivité. Il permet, en outre, de partager et de mutualiser les "périphériques" du cabinet, évitant ainsi la multiplication d'achats de matériels annexes. Imprimantes, scanners, graveurs de CD ou de DVD sont, grâce au réseau, mis à la disposition de tous en un point de connexion centralisé.

De même, plus besoin de disposer de plusieurs connexions Internet. Fini le poste unique réservé à Internet pour l'ensemble des collaborateurs ! Le réseau diffuse l'accès à Internet sur l'ensemble du réseau ; tous les postes peuvent se connecter simultanément. Il en est de même pour le fax ou encore le photocopieur.

C'est ainsi qu'en plus des gains de productivité, la mise en place d'un réseau diminue considérablement la ligne budgétaire informatique, notamment en matière de périphériques.

Centraliser vos applications de production

Ce qui est vrai pour un périphérique matériel, l'est aussi pour les logiciels.

Combien de cabinets d'expertise comptable travaillent aujourd'hui sur des solutions dites "métier" ? Beaucoup, mais sans réseau informatique, celles-ci sont cantonnées à un accès limité sur un seul ordinateur ou alors il y a autant de licences que d'utilisateurs.

La centralisation de ces applications sur un réseau informatique permet au contraire d'y accéder sans limitation¹. Les collaborateurs, plus autonomes, disposent de versions identiques pour travailler et les coûts de formation et de maintenance sont réduits.

1.2. La messagerie

Organiser plus efficacement le cabinet et communiquer

Permettre à chaque collaborateur de gérer son information, ses messages et son emploi du temps à partir du cabinet mais également depuis l'extérieur constitue un véritable enjeu².

¹ Dans le respect de la politique de licence réseau de l'éditeur.
² A ce sujet, voir le chapitre "Mobilité".

La messagerie informatique n'est donc plus un simple outil de communication au même titre que le téléphone portable, mais bien un outil de "partage de l'information", qui simplifie le travail de l'équipe.

Ainsi, depuis n'importe quel ordinateur fixe³, par le biais d'une interface Web, ou encore depuis un téléphone (SmartPhone ou PocketPC Phone Edition⁴), une messagerie comme Microsoft Exchange Server vous permet :

- de visualiser les plannings de toute l'équipe,
- d'organiser des réunions en fonction des plages horaires des collaborateurs,
- de réserver des ressources (vidéoprojecteur, voiture...), des salles de réunion,
- de partager des carnets d'adresses publiques ou privées des membres du cabinet,
- de pouvoir stocker de l'information sur un support informatique (PC portable, tablet PC, Pocket PC, PhoneEdition...) et de la visualiser plus tard,
- d'émettre des listes de distribution de mail,
- d'archiver de l'information et des courriers,
- de collecter de l'information sur n'importe quel serveur de données du cabinet, ...

Intranet

L'intranet est le complément "intra muros" de la messagerie. Il permet le partage des données et l'accès à l'information par le biais d'un réseau propre au cabinet. L'accès à l'information se fait alors soit par le serveur du cabinet ou plus simplement en utilisant une interface Web.

Les possibilités offertes par la mise en place d'un Intranet sont nombreuses :

- publication de bulletins d'informations,
- visualisation des dernières actions accomplies pour tel ou tel client,
- suivi de dossier pendant l'absence du collaborateur en charge du dossier,
- réalisation "on line" des demandes de congés, des notes de frais ou des commandes de consommables...

Au même titre, vous pouvez améliorer votre communication en interne, par la simple mise en œuvre de solution de conférence en ligne comme Windows Messenger.

L'intranet vous permet donc très simplement de "connecter" entre eux les collaborateurs du cabinet. Ils travaillent alors plus efficacement et les temps de réaction et de décision sont réduits.

1.3. Gérer vos données : la base de données

Intérêts d'une base de données

La base de données fait partie intégrante des éléments désormais incontournables d'une infrastructure informatique efficace, y compris dans un cabinet de moins de dix collaborateurs. Elle peut être locale, c'est-à-dire uniquement disponible sur le poste d'un utilisateur ou stockée sur des machines distantes (serveur de base de données Microsoft SQL Server, par exemple) et accessible via le réseau du cabinet par toute personne ayant les droits d'accès.

L'utilité d'une base de données réside dans la gestion et l'utilisation rationnelle des informations. Elle permet de faire :

- des tris (tous les clients qui ont la TVA au trimestre, toutes les clôtures 31/3...),
- des extractions (liste des adresses pour les cartes de vœux...),
- des courriers personnalisés à chaque client sélectionné,
- des tableaux de synthèse, des listes...

Les bases de données permettent de résoudre facilement et quasi-instantanément des équations complexes en joignant différentes tables et enregistrements.

Organisatrices de données et structurantes, elles représentent un avantage non négligeable dans un cabinet d'expertise comptable.

Gérer votre base de données facilement

Ce sont les systèmes de gestion de base de données (SGBD) qui gèrent les bases de données. Ils permettent :

- l'accès aux données,
- l'autorisation et la supervision de l'accès à ces données par de multiples utilisateurs,
- la manipulation des données dans la base (insertion, suppression, ajout, modification).

³ Outlook Web Access – OWA
⁴ Outlook Mobile Access – OMA

1.4. LES TYPES DE RÉSEAUX

Le réseau “Poste à Poste”

Cette architecture permet de mettre en place un réseau d'entreprise à moindre coût. Pour autant, elle n'est recommandée que pour les structures utilisant peu d'ordinateurs.

Les postes sont reliés l'un à l'autre, à la chaîne, ce qui peut parfois poser quelques problèmes :

- risque d'embouteillage puisque toutes les demandes transitent sur le même câble,
- fonctionnement permanent du poste hébergeant la connexion Internet et/ou l'imprimante,
- rupture de la chaîne (et donc du réseau !) en cas de défaillance de l'un des ordinateurs,

Malgré ces petits inconvénients, le réseau “Poste à poste” reste extrêmement simple à mettre en œuvre ; d'autant plus que l'installation automatisée de Microsoft Windows XP détecte l'architecture existante et s'adapte automatiquement. Vous n'avez plus qu'à vous laisser guider...

Le réseau Client/Serveur

Dans cette configuration, un ordinateur -sans utilisateur- fait office de serveur : il centralise les données à partager et les met à disposition des utilisateurs (clients), qu'ils soient devant leur ordinateur ou non⁵.

Quant aux “clients”, il s'agit de simples postes de travail exécutant et exploitant les ressources mises à disposition par le serveur.

Cette configuration est bien évidemment plus complexe que le réseau “Poste à poste”, mais elle est surtout plus puissante, plus fiable et plus ergonomique. Évolutive, elle permet de connecter très simplement de nouveaux ordinateurs sur le réseau.

Attention cependant à mettre en place une stratégie de sécurité efficace pour protéger ce réseau (firewall ou pare-feu comme Microsoft ISA Server). Les échanges entre votre cabinet et le réseau seront ainsi surveillés en permanence, interdisant par exemple les accès non autorisés.

5 contrairement au réseau “poste à poste” qui nécessite la présence de l'utilisateur devant son ordinateur

Connecter des cabinets entre eux

De plus en plus, le cabinet n'est plus sur un même site géographique, mais il devient multi-site. Pour que chaque site dispose des mêmes informations, ils doivent être connectés entre eux.

Windows Server offre la possibilité de créer un “canal” de connexion entre ces cabinets, par le biais d'Internet. C'est le VPN (virtual private network) ou réseau privé virtuel, liaison sécurisée, privée et temporaire. Sa mise en œuvre est simplifiée par l'assistant de connexion Windows.

Le VPN est parfait pour une utilisation ponctuelle et pour le transfert d'informations de faible volume.

Si toutefois les échanges deviennent plus fréquents et plus importants, une liaison ADSL serait plus appropriée, car plus rapide dans le transfert des données. Une autre solution consiste en la liaison spécialisée. Cet accès est fourni par les opérateurs téléphoniques.

1.5. CONCEVEZ TRÈS SIMPLEMENT VOTRE INFRASTRUCTURE RÉSEAU

À l'unité ou vers un tout packagé ?

Le rapprochement et la simplification des technologies permettent aujourd'hui d'offrir aux plus petites structures les mêmes capacités technologiques que celles réservées jusqu'à une époque récente aux plus grandes.

Alors que mettre en œuvre et que déployer ? Chaque solution indépendamment des autres ou une solution multi-fonctions ?

Il est possible de déployer au sein du cabinet différentes technologies au coup par coup, à des moments différents en fonction des besoins du moment. Mais cela peut s'avérer rapidement compliqué à gérer. Aujourd'hui, vous disposez d'outils simples d'administration : l'administration est centralisée sur un seul serveur et l'ensemble des technologies utiles et nécessaires au bon fonctionnement du cabinet est disponible immédiatement. L'heure est donc à l'unification des technologies !

2 SÉCURITÉ

Microsoft a regroupé l'ensemble de ces technologies en un seul et même produit : Windows Small Business Server. Cette solution s'adresse au cabinet utilisant moins de 50 ordinateurs. Elle comprend :

- un système d'exploitation Windows Server qui permet l'administration du réseau,
- les services Web,
- la gestion des impressions et fichiers,
- une messagerie Exchange Server pour communiquer,
- une base de données SQL Server⁶,
- un pare-feu ISA Server pour la stratégie de sécurité du cabinet,
- FrontPage pour la création et la gestion de site Web,
- Outlook comme gestionnaire de courrier.

L'organisation et l'administration du réseau

La gestion d'une infrastructure passe généralement par la désignation d'un "administrateur", chargé d'organiser le réseau, de veiller à son bon fonctionnement, à sa sécurité et à la qualité des configurations déployées.

L'existence de solutions "tout en un", de type Windows Small Business Server, simplifie à l'extrême cette tâche d'administration grâce à des procédures d'installation et de configuration intégrées.

Aujourd'hui, on ne peut pas parler d'informatique sans aborder la question essentielle de la sécurité ! D'autant plus quand il s'agit de l'informatique d'un cabinet d'expertise comptable qui exige un niveau de confidentialité particulièrement important.

Mais, mettre en place une sécurité informatique ne veut pas dire, uniquement, se protéger de l'extérieur ; il faut aussi se sécuriser de l'intérieur.

Il existe aujourd'hui des outils performants qui protègent l'intégrité des données.

2.1. DISPOSER D'UNE INFORMATIQUE SÉCURISÉE

Qu'est ce qu'un réseau sécurisé ?

Un système d'informations sécurisé est un système protégé de manière efficace des agressions, qu'elles proviennent de l'extérieur comme de l'intérieur, qu'elles soient délibérées ou accidentelles. Des règles de sécurité doivent être définies et mises en œuvre sur l'ensemble du réseau.

Il est essentiel de concevoir une infrastructure sécurisée et d'appliquer des consignes de protection sur l'intégralité du réseau. Il ne s'agit pas en effet de surprotéger un serveur alors que les bases de données sont en libre accès.

La sécurité du réseau passe par les protections mises en place mais aussi par le respect de règles d'utilisation.

Quand pouvez-vous être exposés ?

Echange de données, communication plus large, recherche d'informations sur Internet ou encore mobilité des personnels itinérants ont modifié la façon de travailler au sein de votre cabinet ou chez vos clients.

La portabilité des outils informatiques et Internet ont considérablement simplifié la réalisation des missions. En revanche, l'exposition de votre système d'information à des agressions extérieures ou intérieures a crû de façon conséquente.

Auparavant, mis à part le vol physique d'un dossier ou la copie sur disquette de données, le risque de pertes ou de destruction d'informations était limité. Avec Internet, votre système d'information est plus exposé au piratage ou aux virus.

Mais, vous-même avez peut-être introduit, à votre insu, un virus au sein de votre système d'information : quelques clics au détour d'une recherche d'informations ou d'un téléchargement d'applications et en quelques secondes le virus est entré dans le système.

Et si chaque échange de données ou les recherches sur Internet n'entraînent pas systématiquement de problème, vous êtes en droit d'exiger plus de sécurité et plus de protection face aux agressions.

2.2. SOYEZ SÉCURISÉ À TOUT MOMENT

Contrôler les accès au réseau

Dans un souci de rentabilité et pour simplifier la gestion de la relation client, certains cabinets d'expertise comptable proposent à leurs clients de remplir directement -via Internet- des fichiers situés sur le réseau du cabinet.

Afin d'éviter tout risque de piratage ou de mauvaise manipulation qui pourraient porter atteinte à l'intégrité des données, il convient de contrôler rigoureusement les accès au système.

Quelques questions simples permettent de définir ensuite des règles et consignes d'utilisation :

- qui doit avoir accès au système d'information ?
- quand peut-il y avoir accès ?
- à quels types d'information doit-il avoir accès ?
- les règles de base de sécurité sont-elles respectées (définition et changement régulier de mots de passe, authentification et identification, appartenance à un groupe...)?
- y'a-t-il un contrôle fréquent des droits d'accès des utilisateurs ?

La gestion des accès et profils des utilisateurs doit reposer sur une stratégie évoluée et fiable, tenant compte des dernières technologies. Aujourd'hui, nombre de cabinets utilisent la gestion d'annuaire d'identités permettant l'authentification instantanée de la personne connectée et des droits y afférents. Ces fonctionnalités sont disponibles dans Microsoft Windows 2000 Server et Microsoft Windows Server 2003 sous le nom d'Active Directory.

Quelle que soit la solution retenue, assurez-vous de la mise à jour permanente des accès au réseau et des informations accessibles ! Il est inutile d'exposer la totalité de votre système d'information si une seule partie des données est à partager. A contrario, il n'est pas toujours nécessaire de sécuriser l'ensemble des données ; cela engendrerait des coûts de maintien inutiles, si certaines informations sont sans importance.

Contrôler les droits d'accès des machines

La mise en place d'une sécurité informatique se heurte parfois à une mauvaise affectation des ressources et à la décentralisation des capacités. Ainsi, quand des données sont stockées sur plusieurs serveurs, il devient plus difficile de gérer les accès. Il est donc préférable de centraliser les données. Ceci facilite la gestion des accès et réduit considérablement les coûts de maintien de l'architecture.

Mais que cela ne vous empêche pas d'appliquer une politique de connexion en fonction de vos méthodes et outils de travail. Il suffit de vous poser quelques questions simples :

- Est-il nécessaire de disposer de la même connexion sur un ordinateur portable que sur un PC fixe ?
- Les configurations doivent-elles être identiques sur l'ensemble du réseau ?

Ensuite, il est nécessaire de contrôler régulièrement les configurations des ordinateurs du réseau :

- De quand date la dernière mise à jour sur chacune des machines ?
- L'ensemble des patches et services pack a-t-il été déployé correctement ?
- L'utilisateur de tel ordinateur est-il toujours le même ?
- Les logiciels installés sont-ils en rapport avec les services offerts par le cabinet ?

Sécuriser le réseau du cabinet avec les outils disponibles

La clé de la sécurité informatique réside dans l'authentification des utilisateurs, qu'ils soient au bureau ou à l'extérieur. L'important est que l'accès aux données soit sécurisé et permette la consultation tout en empêchant les intrusions.

La mise en place d'un VPN (réseau privé virtuel ou virtual private network) est l'une des solutions les plus souvent adoptées pour sécuriser un réseau filaire. Cela consiste à identifier l'ensemble des personnes autorisées à se connecter sur le réseau : une clé d'identification est demandée lors de la connexion permettant la reconnaissance de l'utilisateur. Cette technologie est intégrée dans les solutions Microsoft Windows 2000, Windows XP et Windows Server 2003.

Concernant un réseau sans fil, la sécurisation est identique. L'accès aux données peut être basé sur le VPN permettant un contrôle majeur des risques d'intrusion. Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas plus de risque sur un réseau Wifi (sans fil) que sur un réseau filaire. En effet, la sensibilité du réseau Wifi n'est pas due à l'absence de fil mais à une mauvaise sécurité au sein du réseau lui-même.

Conclusion

Avant toute chose, il convient de diagnostiquer la sensibilité de vos données et définir les autorisations d'accès de telle personne et/ou de tel ordinateur.

Cela vous permet de choisir le type de protection le plus adapté à votre configuration et à votre façon de travailler. Une solution de sécurité est individuelle et doit prendre en considération la stratégie de votre cabinet. Les solutions sont nombreuses, n'hésitez pas à les comparer et à les adapter !

2.3. OPTIMISER LA SÉCURITÉ DE VOTRE CABINET

Maintenir une sécurité optimale

Avec les nouvelles possibilités de connexion (en clientèle, chez soi, à l'étranger, etc.), les échanges de données impliquent une sécurité constamment à jour.

Mettre en place un système sécurisé ne suffit pas, il faut également la maintenir continuellement à jour pour bénéficier des dernières innovations en terme de sécurité notamment. Il faut intégrer les correctifs, plus communément appelés "services pack" ou "patch", proposés par les éditeurs, pour les installer le plus rapidement possible. N'oubliez pas qu'un système de sécurité ne reste efficace que durant une période donnée et qu'il est important de la maintenir à jour, pour qu'il conserve toute son efficacité.

Vous vous assurez ainsi que la connexion que vous utilisez requiert toute la sécurité attendue et que l'intégralité de vos outils informatiques dispose en temps voulu de la dernière évolution en matière de sécurité. En complément, n'hésitez pas à faire réaliser ou à réaliser vous-même un audit de la sécurité informatique de votre cabinet.

Microsoft fait évoluer régulièrement ses logiciels en ce sens. Windows XP intègre ainsi par exemple la fonction "Windows Update" permettant de visualiser l'ensemble des correctifs existants et de les installer rapidement. La fonction AutoUpdate permet au système de vérifier de lui-même les mises à jour récentes et de vous proposer de les télécharger. La procédure est donc véritablement simplifiée.

Faites-vous aider

La sécurité informatique passe par l'implémentation de solutions mais également par la formation de vos collaborateurs.

N'hésitez pas à contacter des prestataires proposant des services de formations sur mesure.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter les sites Microsoft.

<http://www.microsoft.com/france/securite>

<http://www.bcentral.fr/Solutions/Securiser>

Conclusion

Si Internet a ouvert les portes des cabinets d'expertise comptable vers l'extérieur, il les a aussi rendus plus vulnérables.

Il convient de rester attentif au maintien d'un niveau de sécurité suffisant et d'implémenter des solutions qui pallient les défaillances des systèmes informatiques.

Le suivi des nouvelles versions de logiciels ou de correctifs vous aide également à maintenir l'intégrité de votre système.

3 MOBILITÉ

Il y a quelques temps, la mobilité était synonyme d'outils informatiques "facilement transportables" et disposant d'une autonomie propre. En fait, il s'agissait souvent de matériels encombrants avec une autonomie très réduite, et difficile d'utilisation !

Aujourd'hui, les outils informatiques sont devenus 100% mobiles : de plus en plus légers, facilement utilisables, conviviaux et avec une autonomie plus que satisfaisante, ils permettent un accès rapide aux données par une multitude de moyens (GPRS, Wifi, GSM Data...).

La véritable mobilité n'est pas la capacité à se déplacer, mais la capacité à travailler n'importe où aussi efficacement qu'au bureau. Cette mobilité implique de pouvoir disposer en tout lieu et à toute heure des mêmes outils et des mêmes informations qu'au bureau.

Etre mobile c'est aussi rester travailler chez soi un jour de grève des transports ou boucler un dossier un soir à la maison. Etre mobile, c'est encore rester à la maison le jour où le petit dernier est malade et qu'on a personne pour le garder. Etre mobile, c'est tout simplement vivre son activité professionnelle sans être contraint de rentrer au cabinet à la moindre occasion.

Travailler efficacement, c'est-à-dire dans les mêmes conditions qu'à son travail sans y être, voici la gageure de l'ère de la véritable mobilité ! Gageure, ô combien réussie, puisque aujourd'hui, mobilité rime avec liberté, réactivité, simplicité et, bien sûr, efficacité.

3.1. LE CABINET NOMADE

Votre mobilité ?

Sans avoir besoin d'être en relation 24h sur 24h avec votre cabinet, d'être joignable à n'importe quel moment de la journée, ou d'utiliser de façon permanente une connexion pour envoyer un rapport, vous devez être en mesure de répondre aux attentes de vos collaborateurs ou clients dans les meilleurs délais.

Pourquoi ne pas travailler à plusieurs sur un même budget de trésorerie ou sur un projet de contrat, tout en restant chez soi ? Grâce à la prise de main à distance et au travail collaboratif, plus besoin de se déplacer et de perdre du temps pour valider un document. Vous pouvez réduire considérablement le temps passé en réunion tout en augmentant la productivité de chacun.

Au même titre que le fax dans les années 80 ou le téléphone portable hier, la messagerie, le partage des données, l'accès au réseau à distance sont devenus des incontournables.

Plus besoin de repasser au bureau le soir pour récupérer ses messages, ses mails ou ses dossiers du lendemain. L'accessibilité des données en tout lieu et à tout moment est un enjeu de taille pour le professionnel. Concrètement les nouveaux outils offrent d'innombrables avantages dans la vie de tous les jours, tant professionnelle que personnelle.

L'évolution logique de votre système d'information

L'intégration de solutions mobiles ne remet pas en cause les investissements informatiques que vous avez pu réaliser auparavant. Il n'est pas question d'annuler pour remplacer, mais plutôt de faire évoluer.

Les solutions mobiles optimisent votre système d'information existant en vous permettant d'utiliser toutes ses fonctionnalités. Elles rendent son utilisation encore plus rentable, tout en répondant aux exigences de sécurité des données.

Les solutions que vous pouvez mettre en œuvre au sein de votre cabinet doivent répondre à des critères rigoureux :

- une compatibilité parfaite avec les autres matériels et logiciels du cabinet,
- une pérennité des solutions mises en place,
- une sécurité absolue,
- une réelle simplicité d'utilisation,
- un coût raisonnable.

Le temps des solutions propriétaires qui ne fonctionnent que dans certains environnements et qui obligent à remettre en cause toute l'architecture informatique du cabinet est révolu.

Aujourd'hui, les solutions qui répondent à ces critères existent et sont accessibles au plus grand nombre.

Optimiser les ressources humaines

Avec la mise en œuvre de solutions mobiles adaptées, vous -et vos collaborateurs- êtes plus autonomes.

Réactivité, utilisation des temps perdus (transports), prise de décision plus rapide, deviennent très vite des bénéfices et constituent des avantages concurrentiels facilement quantifiables.

Ces solutions mobiles permettent de créer de la valeur au sein de votre cabinet, par l'optimisation de votre outil de travail de base, votre système informatique.

3.2. LES BÉNÉFICES DE LA MOBILITÉ

Les solutions mobiles, loin de représenter le principal investissement d'un cabinet comptable, se justifient aisément par les résultats engendrés :

- meilleures relations clients,
- plus grande disponibilité des collaborateurs,
- capacité de réponse plus grande,
- fourniture de services plus efficace et plus rapide.

En d'autres termes, elles vous permettront d'améliorer votre relation client et de vous concentrer sur les forces et la valeur de votre cabinet.

Pourquoi investir ?

Vos clients attendent beaucoup de vous : vous leur devez service de qualité, anticipation de leurs besoins, disponibilité constante et rapidité d'exécution. Vous devez également maîtriser les dépenses, faire face à une concurrence de plus en plus grande, tout en fidélisant vos clients.

L'intégration de solutions mobiles vous permet :

- de suivre l'activité de vos collaborateurs et l'état d'avancement des projets, quand bien même vous ne seriez pas au cabinet,
- d'accélérer la prise de décision grâce à la disponibilité de chacun,
- d'optimiser la gestion des temps de travail de vos collaborateurs,
- de fidéliser vos clients par une plus grande proximité.

Maîtrise des coûts

Si vous disposez déjà d'une informatique récente et évolutive, les solutions mobiles que vous choisirez n'impliquent pas nécessairement de dépenses trop importantes. Vous optimisez alors l'investissement réalisé préalablement.

Dans l'hypothèse, d'une informatique vieillissante, l'intégration de la mobilité vous permettra d'investir dans une solution pérenne dont vous calculerez immédiatement le retour sur investissement (efficacité, gain de temps et productivité...).

Bon nombre de vos collaborateurs, confrères ou clients utilisent peut-être déjà des PocketPC (ordinateur de poche) ou des téléphones évolués (SmartPhone) pour gérer leurs contacts, e-mails et tâches. L'utilisation de tels outils offre déjà de nombreux avantages. L'information est à la disposition de l'utilisateur au moment où il l'a choisi.

En dotant simplement votre PC portable d'une carte de communication, vous accédez à tout moment à votre environnement de travail comme si vous étiez à votre bureau.

3.3. LANCER VOTRE PROJET MOBILITÉ AU SEIN DE VOTRE CABINET

La perception du projet

Avant de se lancer dans un tel projet, il est indispensable de faire participer le cabinet dans sa globalité dans la recherche d'une solution intégrant la mobilité.

Il convient d'intégrer les collaborateurs à la phase de réflexion du projet afin de prendre en compte leurs attentes et cerner l'ensemble des besoins. Il n'est parfois pas nécessaire d'opter pour une solution coûteuse, quand vous recherchez à optimiser des points précis dans l'organisation de votre cabinet.

La mise à disposition et le partage de l'information, la consultation des messages, la gestion des contacts, le suivi des activités des collaborateurs et le suivi de dossier sont généralement les besoins qui motivent le recours à des solutions mobiles pour les experts comptables. Ce sont souvent des fonctionnalités simples et rapides à mettre en œuvre.

A l'échelle d'un cabinet, il n'est pas toujours utile de réaliser une étude de faisabilité longue et fastidieuse. Il faut toutefois garder à l'esprit la possibilité de faire évoluer cette solution dans l'avenir, en fonction de la croissance de l'activité, de l'évolution des besoins et de l'appréhension de la technologie.

La réalisation

Bien que la mise en œuvre d'une solution mobile pour un cabinet d'expertise comptable soit, compte tenu de la taille moyenne des cabinets, relativement simple, elle peut nécessiter un minimum d'organisation.

Il est nécessaire de faire un choix judicieux sur l'opérateur de téléphonie mobile en fonction de ses services et de la couverture du réseau qu'il propose. Une société de services en informatique spécialisée peut également vous accompagner efficacement de la définition jusqu'à l'implémentation des solutions les plus adaptées aux besoins de votre cabinet.

Le déploiement

Le déploiement de la solution choisie est généralement simple. Quelques paramétrages sur l'ensemble des terminaux du réseau du cabinet suffisent.

Dans le cas d'une solution orientée "métier", un accompagnement technique et pédagogique est recommandée pour une prise en main sans perte de temps et la formation des utilisateurs.

3.4. LES TECHNOLOGIES À METTRE EN ŒUVRE

Les terminaux

Le choix d'un terminal adéquat est crucial. C'est lui qui œuvre à la réussite de la mobilité au sein du cabinet comptable.

Quel que soient le modèle et l'ergonomie du produit choisi, il doit répondre à certains critères en fonction des besoins :

- techniques (capacité de stockage, capacité d'affichage),
- de communication (PocketPC et téléphone mobile tout en un, simple assistant personnel, téléphone avant tout et accessoirement assistant, ordinateur portable ...),
- de connexion à un réseau (GPRS, Bluetooth, Wifi).

Il existe aujourd'hui une large gamme de terminaux correspondant aux attentes d'un cabinet d'expertise comptable.

Les modes de connexion

Une fois les terminaux choisis, se pose la question du mode de connexion. Il en existe plusieurs :

- le mode personnel : d'une portée limitée à quelques mètres, ce mode de connexion permet de créer un réseau sans fil qui vous est propre (imprimante sans fil, souris sans fil, clavier sans fil, PDA et GSM correspondants sans fil...). Ce mode de connexion est plus connu sous le nom d'infrarouge ou encore Bluetooth ;
- le mode sans fil : ce mode de connexion est basé sur la technologie Wifi (les fameux hot spots). Il offre la possibilité de connecter entre elles et sur Internet, les personnes se trouvant sur un réseau câblé d'entreprise. D'une portée plus étendue que le mode personnel, il permet aux collaborateurs du cabinet, connectés sans fil, de circuler sans contrainte en continuant à accéder au réseau dès lors qu'ils se trouvent dans la sphère d'émission des ondes
- le mode de connexion des opérateurs de téléphonie mobile : auparavant basé sur la technologie WAP, il s'agit aujourd'hui du GPRS. Il permet de se connecter grâce à un terminal et un téléphone portable pour consulter ses mails ou encore transmettre des données. Ce mode de connexion présente l'inconvénient de ne pas toujours fonctionner à l'étranger. La disponibilité prochaine de l'UMTS permettra d'offrir un débit plus élevé permettant de transmettre des données plus rapidement, de visualiser des films vidéo en téléchargement sur un terminal ou encore d'échanger avec une webcam en direct... Le tout sans fil.

La synchronisation

Tous ces terminaux, qu'ils soient connectés en GPRS, en Wifi ou par une station d'accueil à votre PC de bureau, se synchronisent avec le réseau de votre cabinet de façon à maintenir l'ensemble des informations à jour aussi bien dans un sens que dans l'autre (terminal – serveur du cabinet et serveur du cabinet – terminal).

Les modes de synchronisation vous permettent de synchroniser soit manuellement, soit automatiquement et régulièrement.

Microsoft offre aujourd'hui un ensemble de solutions permettant d'opter pour n'importe quel mode de connexion intégrable dans une infrastructure informatique existante et compatible avec la plupart des terminaux mobiles proposée sur le marché.

Cartes de communication

Vous pouvez très facilement utiliser une carte de communication GPRS et/ou WIFI avec votre PC portable ou votre Tablet PC. Quelques minutes suffisent pour l'installer et accéder à votre intranet, consulter votre messagerie, chercher une information sur internet... en situation de mobilité.

Vous continuez à utiliser vos applications habituelles comme si vous étiez à votre bureau. Quel que soit l'endroit où vous avez besoin d'une information vous aurez la liberté de vous connecter, si vous êtes à la gare, à l'hôtel, à l'aéroport vous disposerez d'un moyen de communication rapide par l'intermédiaire des "Hots Spots", si vous êtes chez un client, le GPRS vous permettra d'obtenir l'information dont vous avez besoin.

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES LOGICIELS

Quelques rappels sur l'utilisation des logiciels

Comme pour le livre ou le disque, le “modèle économique” de l'activité d'édition de logiciel repose sur le droit de la propriété intellectuelle. L'œuvre originale, fruit de l'esprit, ne doit pas être confondue avec le support qui sert à sa diffusion, le CD-ROM par exemple.

En acquérant un logiciel, on devient titulaire d'un droit d'utilisation d'un exemplaire de ce logiciel, appelé licence d'utilisation, qui se matérialise par le contrat de licence. L'acheteur d'un logiciel ne devient évidemment pas propriétaire de l'œuvre originale et ne peut donc pas faire de copie pour utilisation ou diffusion sans autorisation du propriétaire de l'œuvre qui reste l'éditeur.

Les risques liés à la copie illégale de logiciels

Les risques liés à la copie de logiciels sont de trois ordres :

- **Le risque légal** : procédures de contrôle, procédure judiciaires, sanctions pénales et/ou civiles.
- **Le risque technique** : pas de support technique, pas de documentation, pas de service de mise à jour automatiques et correctifs, virus.
- **Le risque de réputation** : utiliser des copies illégales peut nuire à la réputation et pérennité de l'entreprise sur son marché auprès des clients et fournisseurs.

Des sanctions civiles et pénales pour les contrevenants

Les logiciels sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle (droits d'auteur), article L.122-4. Leur copie ou utilisation sans autorisation de l'éditeur est interdite.

Des sanctions pénales sont prévues par la loi :

- **Personnes physiques** : jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 150.000 € d'amende, l'interdiction temporaire ou définitive d'exercer, le placement sous surveillance judiciaire
- **Personnes morales** : jusqu'à 760.000 €, la dissolution

Des sanctions civiles peuvent s'y ajouter : dommages et intérêts.

Les services que vous pouvez proposer à vos clients

Vous pouvez apporter à vos clients un conseil sur les risques liés à la copie illégale ou à la négligence de la gestion de leurs actifs logiciels.

Vous pouvez également leur proposer de réaliser annuellement un audit simple de leur parc logiciel, de comparer les logiciels installés avec les licences d'utilisation possédées et de régulariser la situation des logiciels non couverts par une licence.

Des outils gratuits (guide, CD-ROM de test) sont mis à votre disposition pour réaliser de tels audits.

<http://www.microsoft.com/france/logicieloriginal>

<http://www.microsoft.com/france/licences/>

Ce livre blanc est un panorama des grands enjeux des nouvelles technologies dans les cabinets d'experts comptables. Il vous permet de faire le point sur toutes les questions importantes qu'il faut se poser à un moment où les choix technologiques orientent considérablement le devenir du cabinet.

Synthèse des micro-conférences Microsoft du kiosque "Solutions Techno" du 58^{ème} congrès de l'Ordre des Experts Comptables, ce livre blanc regroupe des informations pratiques liées à votre activité. Vous pouvez également télécharger gratuitement ce guide sur le site Microsoft bCentral dans la rubrique dédiée aux Experts Comptables à l'adresse suivante :

www.bcentral.fr/expertscomptables

Microsoft bCentral pour les Experts Comptables

Ce site met à la disposition des experts comptables ressources pratiques, conseils et outils facilitant l'usage des solutions informatiques.

Vous y découvrirez :

- comment intégrer, au mieux, au sein de votre cabinet les solutions technologiques,
- comment développer votre rôle de conseil sur ces solutions auprès de vos clients.

Pour plus d'information :

www.bcentral.fr

www.bcentral.fr/expertscomptables